

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2017

Convocation : 12 septembre 2017

Affichage : 23 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le douze septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge, DESMEULLES Sébastien.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : DESMEULLES Sébastien

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 3 juillet 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- DANNET Joseph et Ambre – 12 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- FOURNEL Damien – 21 La Longue Chasse : Construction d'un manège à chevaux.
- DESMEULLES Sébastien – 8 Les Corbières : Extension de l'habitation et construction d'un garage.
- DÉCARITÉ Bernard et MAZELAYGUES Vanessa – 6 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- COURTOIS Franck et DELAMOTTE Marlène – 11 Les Vignons : Construction d'une maison d'habitation.
- COTTEBRUNE Sébastien et GIOT Caroline – 26 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- SCI HERA – 165 RN 13 La Netterie : Construction d'une maison d'habitation.
- Jardinerie LEGRUEL – Le Blanchuquet : Construction d'un local de stockage.
- SARL POSEIDON- 9 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.
- SARL POSEIDON- 7 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.

Déclarations Préalables :

- LE BOISSELIER Vincent-Xavier – 23 Les Chênaies : pose d'une fenêtre de toit.
- DUFOUR Anthony – 3 Le Clos Samson : Construction d'un mur de clôture.
- GODEFROY Patrick – 47 Les Corbières : Construction d'une véranda.
- MOINDRON Alain – 11 Les Vignons : Division de parcelle.
- Jardinerie LEGRUEL – Le Blanchuquet : Construction d'un mur de clôture.
- LEFEVRE Bernard – La Gravelle de Haut : Division de parcelle en vue de construire.

VOIRIE

Les travaux de traversée du bourg sont en cours. Ils n'ont pas commencé à la date prévue, Monsieur le Maire déplore le manque de réactivité du Département sur ce dossier. Malgré tout, les travaux devraient être terminés pour le jour de la « Tollevastaise ».

La haie de la garderie sera enlevée jusqu'à la grille d'accès, afin d'améliorer la visibilité pour les véhicules sortant du parking.

Le chemin piéton longeant la garderie jusqu'au carrefour du « Clos Samson » sera matérialisé par un enrobé de couleur rouge, mais pas par un trottoir. En effet, la limite devra être franchissable pour les gros véhicules, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite. Un compromis a été trouvé sur une démarcation d'une hauteur de 4 centimètres.

BÂTIMENTS : PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Le vendredi 8 septembre, la société ATECOM est venue récupérer les propositions de service pour la prestation de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la salle polyvalente. Les trois candidatures sont conformes et peuvent être conservées pour le second tour.

La prochaine étape du processus de nomination du maître d'œuvre consistera en des propositions techniques des différents cabinets. Le conseil municipal autorise le Maire à passer à l'étape suivante du choix du maître d'œuvre.

CONVENTION POUR EXTENSION ELECTRIQUE

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative aux travaux d'extension du réseau électrique nécessaires pour la construction d'une maison au lieu-dit « Bellefeuilles ». Le montant de la participation communale s'élève à 4749,64 € Hors Taxes.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : PRISE DE COMPÉTENCE « SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS »

Il est exposé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « santé et accès aux soins ».

Le contenu de cette compétence nouvelle serait le suivant :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et réseaux thématiques de prévention
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « santé et accès aux soins » dont le contenu est exposé ci-dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : PRISE DE COMPÉTENCE « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE »

Il est exposé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « Enseignement Supérieur et Recherche ».

Le contenu de cette compétence nouvelle serait le suivant :

- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation.

- Actions de développement, d'animation et de promotion.
- Soutien à la vie étudiante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « Enseignement Supérieur et Recherche » dont le contenu est exposé ci-dessus.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE : MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le syndicat Départemental d'Énergie de la Manche au 1^{er} janvier 2018 ainsi que l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50.

COMMUNE NOUVELLE : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent de la commune de Tollevast avait été des six communes concernées par la mise en place d'une éventuelle commune, pour la période de janvier à juin 2017. Cet avenant a pour but d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle suite au travail accompli, correspondant à un demi treizième mois.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2017 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 853,80 € pour 1423 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation.

MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS

Lors de l'élaboration du budget 2017, le tableau des subventions communales avait octroyé 1250 €uros à l'A.S.M.H.T.C. (Association Sportive de Saint-Martin, Hardinvast, Tollevast et Couville). Or, au 1^{er} août, le club a cessé d'exister pour fusionner avec un autre club et devenir le Sporting Club Union Douve Divette.

La subvention annuelle n'ayant pas encore été versée, il est proposé de transférer la somme votée à la nouvelle entité.

Afin de ne pas mettre le club en difficulté, l'assemblée, par 14 voix pour et 1 abstention (Antoinette COLARD), décide de verser la subvention de 1250 €uros à l'association nouvellement créée : Sporting Club Union Douve et Divette. Pour 2018, le mode de fonctionnement des subventions sera revu dans le cadre de la convention entre les sept communes composant le SCUDD.

FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de remboursement de la part de la mairie de Cherbourg-En-Cotentin, pour des séquences éducatives à la piscine municipale de l'année scolaire 2016-2017. Cette demande porte sur dix-huit séquences à 114 €uros, soit un montant total de 2052 €uros. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater cette somme.

SCOLAIRE : TRANSPORT PISCINE

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à valider le devis présenté par Collas Voyages pour un montant de 75 €uros TTC la rotation.

SCOLAIRE

Philippe ROINÉ effectue une présentation de la rentrée scolaire, qui a été compliquée cette année.

L'effectif global d'enfants prévu était de 183, mais le comptage effectué le jour de la rentrée s'est arrêté à 181, ce qui n'a pas pu donner lieu à l'ouverture de la huitième classe espérée.

La commune, conformément à ce qui avait été décidé lors de la précédente réunion de conseil du 3 juillet 2017, et en accord avec les membres de la commission scolaire, a anticipé en faisant

installer des locaux modulaires. Malheureusement, si le local installé dans la cour de la garderie sera utile, au vu du nombre d'enfants inscrits en garderie périscolaire, le local dédié à la classe qui n'a pas été ouverte aurait pu être évité. La commune se devait d'être prête à accueillir une classe supplémentaire en cas de décision favorable de l'inspection d'académie et a dû engager des frais pour préparer la rentrée : frais de raccordement électrique, assurance, installation d'un extincteur... La classe n'étant pas ouverte, le local reste vacant.

Alain ROULLAND indique qu'il aurait été sage d'attendre et que cette dépense aurait pu être évitée, car c'est un coût non négligeable pour la collectivité. Stéphane BARBÉ lui répond que les sous-commissions de sécurité et d'accessibilité doivent valider le dossier, et il y a des délais incompressibles pour autoriser l'ouverture au public de ce local.

Alain ROULLAND estime que la commune aurait pu savoir qu'il n'y aurait que 181 enfants à la rentrée car il savait qu'il existait un doute sur les deux enfants manquants à l'appel le 4 septembre. Stéphane BARBÉ lui répond qu'il trouve anormal qu'il fasse de la rétention d'information, car cette information aurait été utile à la commission.

Philippe ROINÉ justifie le choix d'avoir anticipé l'installation de locaux modulaires par le fait qu'à 183 enfants inscrits, l'ouverture aurait été prononcée si les locaux étaient disponibles. S'il n'y avait pas eu de locaux prêts à accueillir les enfants, l'Académie n'aurait pas octroyé l'ouverture. En revanche, le Directeur de l'Académie a donné son accord oral pour une ouverture à la rentrée 2018. Etant donné qu'à cette échéance, la salle d'activités ne sera pas encore opérationnelle, les locaux seront toujours en place pour l'année scolaire 2018-2019.

Sébastien DESMEULLES estime qu'il faut assumer le choix effectué par la commission. Il est préférable d'avoir pris ce risque que de manquer l'ouverture par notre faute en raison du manque de locaux. Vis-à-vis des parents d'élèves, cela aurait été considéré comme une erreur de la part de la municipalité qui aurait été difficile à justifier.

Philippe ROINÉ précise que, maintenant que le local est en place, si le conseil décidait de le conserver, il trouverait une utilité auprès des enseignants, du centre de loisirs, ou encore des TAP.

Un tableau comparatif des coûts entre le maintien et l'enlèvement de ce module est présenté au conseil municipal. Celui-ci prend en compte les frais de raccordement électrique, de mise en service et d'enlèvement, la location, l'entretien, l'assurance et le chauffage, ainsi que l'éventuelle réinstallation en cas d'enlèvement.

	<u>MAINTIEN DU LOCAL</u>	<u>ENLÈVEMENT DU LOCAL</u>
Année scolaire 2017-2018	12 747,89 €	14 535,40 €
Jusqu'en juillet 2019	22 177,61 €	28 631,10 €

Au vu de ces chiffres, Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir ce local.

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 voix contre (Alain ROULLAND, qui regrette le choix d'avoir fait installer ce local par anticipation) de conserver le local en place pour cette année scolaire.

Alarme anti-intrusion : Philippe ROINÉ explique au conseil municipal qu'il a rencontré une entreprise spécialisée dans ce type d'alarmes. Cette alarme sera installée dans le groupe scolaire, ainsi que dans la garderie avec un report à la mairie. Il s'agit d'un système radio sans fil, impossible à brouiller et facile à installer. Le montant de cette prestation est de 5422,60 € TTC, ainsi que 10 € d'entretien par mois. Cette dépense étant budgétisée, le devis sera validé.

CONVENTION TAP

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle pour les activités sportives pratiquées lors des TAP, pour un montant de 18 Euros par heure, soit 27 Euros la séance.

AVENANT A LA CONVENTION TAP AVEC ASES COTENTIN

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, une convention a été signée avec ASES Cotentin pour des ateliers de sensibilisation au secourisme. Depuis, le nombre d'enfants inscrits a évolué, et afin de respecter les taux d'encadrement imposés par la législation, il convient d'ajouter un intervenant pour trois séances sur les dix-sept séances prévues. Ainsi, le coût passe de 630 euros à 765 euros pour l'ensemble de la prestation.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Maire à signer l'avenant.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE ROUTE

Afin d'ouvrir la bibliothèque communale, les bénévoles doivent être formés, et cette formation est dispensée à Saint-Lô dans les locaux de la Bibliothèque Départementale de la Manche. Le conseil municipal fixe ainsi les remboursements de frais occasionnés par cette formation :

- Frais de repas : 15,25 €
- Frais de route :

Voiture	Tarif au km
5 CV et moins	0,25 €
6 et 7 CV	0,32 €
8 CV et plus	0 35 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tollevastaise 2017 : La manifestation se déroulera le samedi 14 octobre 2017.
- Repas des Seniors : Celui-ci est fixé au dimanche 8 octobre, dans la salle polyvalente.
- Grève : Tout le personnel communal du service « Entretien et vie scolaire » sera en grève le jeudi 21 septembre. Il n'y aura donc pas cantine, ni garderie, ni accompagnement dans le transport scolaire.
- Transport scolaire : Loïc RENAN souhaite qu'un message soit adressé aux conducteurs de cars afin qu'ils roulent moins vite dans le bourg.
- Divagation de chevaux : Il est rappelé à l'assemblée la soirée du 13 au 14 juillet 2017, lors de laquelle des chevaux ont été en divagation sur la RN 13, provoquant un gros accident. Monsieur le Maire explique avoir rencontré la responsable du centre équestre. Une enquête étant en cours, rien ne peut être dit à ce sujet, mais des solutions pour que ça ne se reproduise pas ont été cherchées, et des axes de subventions possibles ont été trouvés. Mais ces subventions publiques ne peuvent être versées que dans l'éventualité où la commune serait porteuse du projet, ce qui n'est pas le cas. Les journaux ont relayé des informations selon lesquelles la commune prendrait en charge les frais d'installation de barrières canadiennes, qui sont estimées entre 30 000 et 40 000 €. Monsieur le Maire confirme qu'il donnerait son accord pour la mise en place de ce procédé sur le domaine communal mais en aucun cas qu'il porterait le projet et le financerait. Cela constituerait un précédent, et chaque exploitation pourrait être amenée à en demander autant.
- Stationnement à l'école : Emmanuelle BIENFAIT indique qu'il y a beaucoup de voitures mal garées devant l'école. Stéphane BARBÉ regrette cette situation mais ne voit pas comment agir pour solutionner ce problème, si ce n'est de rappeler que le parking derrière l'église est ouvert.
- Vitesse aux Chênaies : Serge COTTEBRUNE indique que les véhicules roulent trop vite sur la route des « Chênaies », surtout depuis la pose du nouveau revêtement. Marcel NÉE provoquera une réunion de la commission voirie afin de se pencher sur ce dossier. Monsieur le Maire propose que chacun réfléchisse à une solution et fasse sa proposition lors de la commission.
- La prochaine réunion se tiendra à 20h30 le mercredi 18 octobre 2017.

Fin de la séance : 22h30